

	NATURA 2000 EN GRAND EST	Page 1/12
	Formulaire simplifié–Partie A « Présentation générale de l'activité »	

1. Désignation du projet, des travaux ou de la manifestation

**RECONSTRUCTION, RÉHABILITAION ET CHANGEMENT DE DESTINATION
D'UN BÂTIMENT EXISTANT DE CENTRE DE CURE
CRÉATION D'UN COMPLEXE HÔTELIER, COMPRENANT
2 RESTAURANTS, 3 SALLES DE SÉMINAIRES, UN ESPACE PISCINE + WELLNESS**

2. Catégorie

- ☐ Activité agricole
 ☐ Activités industrielles et commerciales
 ☐ Activités de loisirs
☒ Travaux, aménagements, constructions, installations
 ☐ Interventions, entretien
 ☐ Manifestations / événement
☐ Autre, à préciser:

3. Acteurs

11

Responsable (maître d'ouvrage, organisateur, pétitionnaire,...) :

- ☐ Personne morale publique
 ☒ Personne morale privée
 ☐ Personne physique

Nom, prénom ou raison sociale	Adresse postale	Téléphone	Mail
SAS SYLVARIS Monsieur Robert EGELE	20, Avenue Felix Raybaud GRASSE . 06130	06.60.94.93.09	robertegele2@gmail.com

Personne à contacter (si différente) / Responsable du projet (pour les personnes morales)

Nom, prénom ou raison sociale	Adresse postale	Téléphone	Mail
SAS THOMAS GOLDSTEIN Monsieur Thomas GOLDSTEIN	45, rue de la Wanne MULHOUSE . 68100	07.78.51.60.08	contact@thomas-goldstein.com

Partenaires¹ :

Nom, prénom ou raison sociale	Résidence ou siège social	Nature du partenariat ¹
SAS THOMAS GOLDSTEIN Monsieur Thomas GOLDSTEIN	45, rue de la Wanne MULHOUSE . 68100	MOE

¹Indiquer : MOD (maître d'ouvrage délégué), CO (co-organisateur), AMO (assistant à maître d'ouvrage), MOE (maîtrise d'œuvre), INST (institutionnel), FIN (financeur ou sponsor) et/ou AUTRE (autre partenaire).

	NATURA 2000 EN GRAND EST	Page 2/12
	Formulaire simplifié–Partie A « Présentation générale de l'activité »	

4. Localisation du projet

Pour des projets très localisés, préciser les sections et parcelles concernées en revanche pour les projets ou manifestations de plus grande ampleur, préciser uniquement les communes concernées et bien détailler la cartographie de localisation du projet ou de la manifestation dans son ensemble.

Commune(s) / Lieu(x)-dit(s)	Section / Parcelle(s) ou périmètre concerné (joindre carte le cas échéant)
FRELAND . 68240 Chemin rural dit de Salem	section : 11 parcelles : 158, 159, 160, 161, 162, 165, 166, 167

Joindre une carte de localisation précise du projet ou de la manifestation dans son ensemble et également de manière plus précise par rapport aux sites Natura 2000.

Les échelles indiquées ci-après sont données à titre indicatif ; il convient de les adapter à chaque situation et au format du papier (A3 ou A4), en veillant à atteindre les objectifs de visualisation formulés, pour couvrir tout le territoire concerné.

S'agissant de l'emprise du projet, il y a lieu de faire figurer précisément sur les cartes les sites d'intervention ou de fréquentation, tout type d'occupation temporaire ou définitive ainsi que les accès, y compris pour la phase chantier, concourant à la compréhension de l'activité et des interactions possibles avec le territoire.

Carte n°	Type de projet	Objectifs de visualisation	Échelle recommandée	Observations
C1	Tous	- situer le projet dans son ensemble par rapport aux sites du réseau Natura 2000, - localiser le projet sur son territoire (type de couvert et de paysage, urbanisation, cours d'eau, continuité écologique, ...),	de 1/25.000 à 1/10.000	Fonds IGN de préférence
C2	Situés sur tout ou partie d'un site N2000 ou à moins de 1 km	- plan de situation détaillé du secteur d'emprise du projet, - bien situer le projet par rapport aux informations du DOCOB.	de 1/10.000 à 1/5.000	Fonds IGN ou photo aérienne
C3	Tous, le cas échéant	- visualiser les lieux et orientations de prise de vue des photos (cf. chapitre ci-dessous).	de 1/5.000 à 1/2.000	Indiquer l'orientation par une flèche, mentionner le n° de la prise de vue

5. Organisation des interventions dans le temps

Période d'intervention pour cette demande :

- dates prévisionnelles : de la première intervention : **01/03/2027** de la dernière : **01/03/2029**
- intervention :
- soit une période d'intervention de **2 ans**
- ~~jours/semaines/mois/années²~~

Nombre prévisionnel de jours d'intervention :

500 jours sur cette période

Interventions possibles après de coucher du soleil :

☐ oui ☒ non

Fréquence d'intervention sur la période :

☒ tous les jours ☐ qq fois/semaine ☐ qq fois/mois ☐ qq fois/an ☐ moins d'une fois par an

6. Budget

Budget global³ prévisionnel : de **15 000 000,00** à **18 000 000,00** €

7. Photographies et illustrations

Il peut être utile de fournir des photos ou illustrations permettant de bien percevoir les enjeux du territoire (photos des zones où auront lieu les travaux et interventions, état initial des espaces concernés, ...) ou pour étayer l'absence ou la réduction des impacts potentiels (matérialisation des mesures d'évitement d'impact ou de protection, plan des bâtiments, ...). Pour les manifestations sportives et culturelles en particulier, la présentation de photos des éditions précédentes peut permettre de mieux comprendre les modes et la qualité d'organisation (barrières, balisage, zones d'accueil du public, des concurrents, ...), ou de montrer l'évolution des terrains (avant, pendant, immédiatement après, plus tard...). Chaque photo ou illustration doit être numérotée et légendée sur une annexe qui sera jointe au dossier.

Commentaires et compléments libres (description du projet, précisions sur l'organisation dans le temps etc...)

La construction du projet hôtelier se fera en lieu et place du centre hospitalier de Salem, en état de péril depuis les incendies de 2022 qui ont détruits les bâtiments existants.

Un premier projet avait été accordé en 2018. Ce projet consistait en la rénovation et reconstruction des bâtiments avec extensions, dans le respect de l'OAP de la communauté de communes de la vallée de Kaysersberg. Les événements de 2020 (COVID) et 2022 (incendies) ont empêché la mise en chantier du projet qui fait aujourd'hui l'objet d'une nouvelle demande de permis de construire.

L'état des bâtiments en péril ne permet plus leur rénovation. Ils seront démolis puis reconstruits dans le respect du PLUI et de l'OAP. L'emprise au sol de l'ensemble du site sera respectée avec une extension de 474 m² sur les espaces déjà utilisés par l'établissement et ses abords aménagés.

La proximité de l'établissement avec un site NATURA 2000 a fait l'objet d'un dossier Loi Sur l'Eau réalisé par la société M2i / ECOLOR en 2018. Le site étant resté en l'état depuis cette date et le projet n'ayant pas changé fondamentalement, les éléments d'étude et d'observation du dossier Loi sur l'Eau restent valides aujourd'hui. Ils sont donc naturellement repris dans les éléments du nouveau dossier de Permis de Construire.

Concernant les Chiroptères: Aucun Chiroptère ne peut y entrer. En effet, les charpentes ont été entièrement détruites par les incendies et les ouvertures entièrement condamnées depuis 2018. De plus, le dossier Loi sur l'Eau n'a révélé aucune présence de chauves-souris sur le site.

- Les travaux de démolitions auront lieu pendant la période hivernale (octobre à mars) pour ne pas perturber la présence éventuelle des chauves-souris.

- Les travaux de construction de l'établissement seront hors site NATURA 2000

- Les travaux de reconstruction de la station d'épuration et de la voirie à créer se feront en limite de la ZSC où aucun chiroptère n'a été observé. Ils seront réalisés en période hivernale (octobre à mars) pour ne pas perturber la présence éventuelle des chauves-souris.

- Tous les gravats issue des démolitions seront concassés puis recyclés de manière à servir de remblais pour la réalisation des voiries des parkings à créer.

- Les travaux de construction seront accompagnés d'une notice «environnement» qui détaillera les enjeux de la protection de l'environnement, la vigilance à tenir concernant la flore et la faune, la conduite à tenir en cas de pollution accidentelle... Une formation à ce sujet sera effectuée par le maître d'œuvre pour chacun des intervenants du chantier.

- Les nuisances sonores inévitables se feront uniquement de jour, elles seront fortement réduites par l'utilisation d'engins à faible émission sonore et ne devraient pas perturber l'environnement direct, voir les conclusions du dossier Loi sur l'Eau / Bilan des incidences NATURA 2000.

²Rayer les mentions inutiles.

³Budget total approximatif de l'ensemble des opérations liées ou associées à l'activité.

	NATURA 2000 EN GRAND EST	<i>Page 4/12</i>
	Formulaire simplifié – Partie B «Territoire concerné»	

1. Emprise directe⁴ au sol

1.1. L'activité s'étend sur ☒ un(e) ou ☐ plusieurs communes/départements/régions⁵

1.2. Temps d'occupation⁶ ☐ aucun/nc⁷ ☐ transitoire (< semaine) ☐ temporaire (< 1an) ☒ permanent

1.3. Emprise directe totale au sol : approximative (préciser l'unité) ou ordre de grandeur :

☐ nc ☐ < 100 m² ☒ < 1 ha ☐ < 3 ha ☐ < 10 ha ☐ > 10 ha

1.4. Surfaces concernées par type de travaux ou d'aménagement (*préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemple : surfaces imperméabilisées, construites, défrichées etc...*) :

<i>Aménagement</i>	<i>Surface (préciser l'unité)</i>	<i>Commentaire / précisions</i>
Reconstruction des bâtiments	2951 m2	Surface reconstruite = 2477 m2, hors ZSC Surface ajoutée = 474 m2, hors ZSC
Voirie et Parkings ajoutés + STEP	4837 m2	Utilisation de la totalité des gravats concassés Pour réaliser une voirie et des places drainantes
Espaces verts et voiries existantes	1572 m2	1555 m2 existants + 17 m2 à créer, hors ZSC

1.5. Linéaires concernés par type de travaux ou d'aménagement (*préciser si nécessaire pour chaque aménagement unitaire. Exemple : linéaires d'infrastructures, de canalisations, de travaux en cours d'eau ou fossés etc...*) :

<i>Aménagement</i>	<i>Linéaire (préciser l'unité)</i>	<i>Commentaire / précisions</i>
Canalisations sur rue, enterrées	200 ml	Canalisations existantes à rénover
Voirie-parkings à créer	300 ml	Réutilisation des gravats en totalité pour création de la voirie/parkings drainantes, en limite de ZSC

2. Emprise indirecte et interactions avec l'environnement

Cocher les sources d'interaction potentielles de l'activité avec son environnement :

- | | | |
|--|--|---|
| ☐ Production de déchets | ☐ Rejets atmosphériques | ☐ Rejets aquatiques |
| ☐ Création de voies d'accès | ☒ Présence humaine accrue | ☒ Bruit ou vibrations |
| ☐ Tassement des sols | ☐ Modification des régimes d'écoulement des eaux ou de la topographie | |
| ☐ Pollution lumineuse | ☐ Cloisonnement du territoire | ☐ Aménagements en cours d'eau |
| ☐ Drainage ou irrigation | ☐ Pollutions accidentelles | ☐ Changement de nature du sol |
| ☐ Autres perturbations : | | |

⁴Emplacement des bâtiments, circuits/parcours, surfaces travaillées...

⁵Rayer les mentions inutiles.

⁶Y compris dépôts, stockages et systèmes modulaires ou démontables.

⁷Non concerné.

3. Vocations et usages du territoire

3.1. Cocher les zonages présents sur l'emprise de l'activité ou à proximité (< 1 Km) :

- | | | |
|---|--|----------------------------------|
| ☐ ZNIEFF I | ☒ ZNIEFF II | ☐ ZICO |
| ☒ Parc Naturel Régional | ☐ Réserve Naturelle | ☐ APB/APF |
| ☐ Site classé/inscrit | ☐ Zone humide remarquable | ☐ ENS |
| ☐ Autres : | | |

3.2. Cocher les activités ou vocations du territoire concerné par l'activité (rayon de 1 Km) :

- | | | |
|---|--|---|
| ☐ Agriculture – prairies | ☐ Agriculture – labours | ☐ Agriculture – vergers |
| ☐ Agriculture – autres | ☐ Sylviculture | ☐ Lacs, étangs, rivières |
| ☐ Espaces urbains, parkings, ... | ☐ Zones industrielles, économiques, artisanales ou commerciales | |
| ☐ Équipements de loisirs | ☒ Autres : FORÊTS | |

3.3. Identification des sites Natura 2000 potentiellement impactés :

Le projet se trouve en tout ou partie à l'intérieur de ce site Natura	Code site	ZPS/ ZSC	Nom du site	DOCOB rédigé	Contact avec l'animateur
NON	FR 4211807	ZPS	Hautes-Vosges	oui/ ~~non~~	~~oui~~ /non
OUI	FR 420 2004	ZSC	Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises	oui/ ~~non~~	~~oui~~ /non
				oui/non	oui/non

Commentaires et compléments libres

ZPS : Le site de construction est à plus de 300 m. d'un site ZPS

ZSC : Le site de construction n'est pas dans le site ZSC, La voirie/parkings est en limite de ZSC.

L'élargissement de la route rendu nécessaire pour l'accès et le stationnement des sapeurs pompiers et des engins incendie en cas de sinistre, empiète sur les limites de la zone ZSC. Les places de stationnements obligatoires du projet et leur voirie seront situées sous cet élargissement de chaussée de manière à impacter le moins possible le site. Elles seront traitées en revêtements perméable végétalisé pour la voirie et revêtement semi-perméable type ECOZIP pour le stationnement. Les remblais seront réalisés avec la totalité des gravats issus des démolitions, qui auront été concassés et entièrement recyclés sur site, évitant ainsi leur évacuation (volume estimé 6000 m³, soit 1000 camions aller-retour)

Le dossier Loi sur l'Eau a réalisé une étude montrant qu'il n'y avait pas de présence de chiroptère dans ces lieux.

L'établissement hôtelier a cessé son activité en 2011. La photo aérienne de 2007 montre la situation de la végétation autour du site.

L'arrêt de l'entretien des abords de l'établissement a entraîné des recrus spontanés (bouleau, frêne, érables...). Ces arbres ont moins de 30 ans et sont constitués d'essences pionnières, sans valeur forestière, puisque situés à proximité immédiate des bâtiments. Le défrichage ne concernera que les quelques recrus situés le long de la route au niveau de la voirie/parkings créée. Ces travaux seront réalisés en période hivernale (octobre à mars) pour ne pas perturber la présence éventuelle des chauves-souris.

	NATURA 2000 EN GRAND EST	<i>Page 6/12</i>
	Formulaire simplifié – Partie C «Travaux, aménagements, interventions, constructions et installations »	

1. Interventions sur le bâti existant et constructions

1.1. Nature et conséquences des travaux (plusieurs réponses possibles) :

- ☒ Travaux sur le bâti existant
 ☒ Extension de l'existant
 ☐ Nouvelle emprise
 ☒ Démolition

1.2. Les bâtiments existants offrent-ils des gîtes aux chauves-souris : ☐ Oui ☒ Non ☐ Ne sait pas

1.3. Nature des activités dans les bâtiments nouveaux ou rénovés :

2. Nature des travaux, y compris en phase chantier

2.1. Liste des travaux envisagés :

- | | |
|--|---|
| ☐ Tranchées, décaissements | ☐ Remblais ou apports de matériaux (terres, gravats, ...) > 10 m ³ |
| ☒ Nivellement | ☒ Aménagements paysagers > 100 m ² |
| ☐ Drainages | ☐ Imperméabilisation > 100 m ² |
| ☐ Plantations ornementales | ☒ Travaux sur voirie existante ☒ Création de voiries/chemins/pistes |
| ☒ Forages, sondages > 1pt/ha | ☒ Pose ou entretien de réseaux et canalisations enterrées |
| ☐ Pose de clôtures | ☐ Pose ou entretien de réseaux aériens |
| ☐ Défrichage | ☐ Franchissement de cours d'eau |
| ☐ Travaux sur berges | ☐ Travaux dans le lit d'un cours d'eau |
| ☒ Construction | ☐ Autres, à préciser |

2.2. Moyens et équipements employés :

- | | | |
|---|---|---|
| ☒ Petits engins < 3 tonnes | ☒ Engins > 3 tonnes | ☐ Compresseur de chantier |
| ☐ Groupe électrogène | ☐ Engins thermiques portatifs | ☒ Toilettes de chantier |
| ☒ Benne et container > 3 m ³ | ☐ Marteau pneumatique > 25 kg | ☒ Concasseur, cribleur, broyeur |
| ☐ Peintures, solvants > 100 kg | ☐ Constructions modulaires > 20 m ² | |
| ☐ Autres : | | |

Joindre un planning avec les dates et/ou périodes de réalisation des différents travaux envisagés

3. Effets à long terme de la phase chantier

Après réalisation des travaux, conséquences probables au bout de 2 ans sur les terrains, hors destructions définitives liées à l'objectif même du chantier (constructions, parkings, ...) :

- | | |
|--|--|
| ☐ Changement de végétation | ☐ Modification des propriétés des sols et sous-sols |
| ☐ Artificialisation définitive | ☐ Moindre perméabilité à la faune |
| ☐ Assèchement des sols | ☐ Nouvelle morphologie des berges et cours d'eau |
| ☐ Création de zones soumises à des interventions régulières d'entretien | |
| ☐ Autres : | |

	NATURA 2000 EN GRAND EST	<i>Page 7/12</i>
	Formulaire simplifié–Partie C « Travaux, aménagements, constructions »	

Commentaires et compléments libres

Les travaux susceptibles d'entraîner des nuisances sonores et des mouvements pouvant perturber les chiroptères éventuels concernent les démolitions, le concassage des gravats et le piquage de la roche. Ceux-ci ne seront réalisés qu'en période hivernale (octobre à mars) pour ne pas perturber la présence éventuelle des chauves-souris.

Les bâtiments ont brûlé en 2022, détruisant toutes les charpentes. Les ouvertures (portes, fenêtres...) ont été entièrement condamnées. Aucun chiroptère ne peut y entrer depuis plus de 9 ans.

	NATURA 2000 EN GRAND EST	<i>Page 8t/12</i>
	Formulaire simplifié – Partie D « Conclusions »	

Types d'incidences potentielles générées par le projet, la manifestation ou l'intervention

Cocher les cases potentiellement concernées et indiquer les milieux/espèces susceptibles d'être touchés pour chaque type d'impact. Préciser également si l'impact est avéré ou résiduel.

☐ Destruction du milieu par travail ou décapage, installations ou constructions, changement d'occupation du sol, comblement de zones humides, abattage d'arbres ou de haies

- Habitats/milieux impactés (préciser le code Natura de l'habitat) :

- Préciser :

☐ Détérioration du milieu par piétinement, circulation de véhicules motorisés ou non, drainage et assèchement

- Habitats/milieux impactés (préciser le code Natura de l'habitat) :

- Préciser :

☐ Détérioration du milieu par abandon des pratiques de gestion courante, déprise, enfrichement ...

- Habitats/milieux impactés (préciser le code Natura de l'habitat) :

- Préciser :

☐ Perturbation d'espèces par la fréquentation humaine, les émissions de bruits, de poussières, l'éclairage (notamment de nuit), la rupture des corridors écologiques

- Espèces impactées (préciser le code Natura de l'espèce) :

- Préciser :

☐ Impacts positifs du projet, de la manifestation ou de l'intervention sur l'environnement (préciser les codes des habitats et espèces Natura concernés)

	NATURA 2000 EN GRAND EST	Page 9/12
	Formulaire simplifié – Partie D « Conclusions »	

Il est rappelé qu'il est de la seule responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet. Le présent formulaire s'inscrit dans le cas de l'évaluation simplifiée prévue par l'article R 414-21 du code de l'environnement ; il vise à répondre au point 2° du I de l'article R 414-23 du même code. Il s'agit donc d'exposer ici sommairement les raisons pour lesquelles le projet est, ou non, susceptible d'avoir une incidence sur le/les sites Natura 2000, en prenant en compte tous les aspects abordés au travers des autres feuillets ou fiches retenus. Le porteur de projet peut compléter son évaluation des incidences sur papier libre s'il le juge utile à la justification des raisons et arguments développés.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?

☒ **NON :**

Préciser ci-après les raisons pour lesquelles toute incidence sur le/les sites Natura 2000 peut être écartée :

Un dossier Loi Sur l'Eau a été réalisé par la société M2i / ECOLOR en 2018. Le chapitre 4.2 traite des incidences NATURA 2000 au regard des objectifs de conservation du site. Les conclusions sont:

- Pas d'atteinte directe sur les sites Natura 2000 les plus proches
- Pas d'incidence sur des habitats biologiques inscrits dans la directive «habitat-faune-flore»
- Pas d'incidence sur des espèces faunistiques ou floristiques patrimoniales ou sur leurs habitats
- pas de rupture de corridor biologique

CONCLUSION : Les travaux de rénovation/reconstruction du site de Salem et de la STEP n'auront aucune incidence sur les espèces animales des deux sites NATURA 2000

Le porteur de projet joint l'ensemble des pièces constituant l'évaluation des incidences Natura 2000 au dossier d'autorisation ou à la déclaration. Sous réserve de la complétude du dossier, si le service instructeur confirme l'absence d'incidence probable sur Natura 2000, la procédure d'évaluation des incidences est close et ne conduit pas à une opposition au titre de Natura 2000.

☐ **OUI :**

1. Le porteur de projet recherche à son niveau toute solution alternative pour supprimer tout impact significatif, soit en revoyant la conception de son projet, soit en prenant toute mesure permettant d'éviter ou de supprimer la probabilité d'incidence.

2. En l'absence d'alternatives, au vu de l'impact identifié, le porteur de projet :

-) précise les sites Natura 2000 concernés, conformément au 2° du I de l'article R414-23 précité,
-) complète l'évaluation des incidences par l'analyse prévue par le II de ce même article, e faisant appel à des organismes compétents si besoin (associations ou bureaux d'étude) ;

→ **Dans des cas simples :**

si le modèle de l'évaluation simplifiée proposé par ce guide reste pertinent : le porteur de projet transmet un dossier composé de l'évaluation simplifiée, complété par un rapport détaillé relatif aux seuls aspects liés à l'incidence probable ;

→ **Dans les cas complexes :**

qui dépassent les cas couverts par le présent formulaire, un dossier complet est rédigé ; il répondra à toutes les exigences de forme de l'évaluation des incidences Natura 2000 (article R414-23) et remplacera le présent document pour transmission au service instructeur.

	NATURA 2000 EN GRAND EST	Page 10/12
	Formulaire simplifié – Partie D « Conclusions »	

Commentaires et compléments libres (dont solutions alternatives, mesures d'évitement et/ou de suppression)

Dossier Loi Sur l'Eau, chapitre 4.2 / incidences NATURA 2000 au regard des objectifs de conservation du site.

INCIDENCES DU PROJET SUR LES ESPÈCES VÉGÉTALES ET HABITATS BIOLOGIQUES DES SITES NATURA 2000 :

- Le projet n'a aucune incidence sur des habitats biologiques d'intérêt communautaire.
- L'ensemble du projet + la destruction de la STEP/comblement des vallons, concerne des habitats biologiques non-inscrits dans la directive «habitat faune flore» de type plantation et recolonisation forestière.
- Au droit de la STEP vétuste, seuls des arbres jeunes issus de la recolonisation arbustive sont présents (suite à l'abandon du site en 2011)

INCIDENCES SUR LES ESPÈCES VÉGÉTALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

- Aucune espèce floristique rare, protégée ou faisant partie de la liste rouge Alsace n'a été identifiée au sein du site
- Aucune incidence sur les espèces végétales d'intérêt communautaire

INCIDENCES SUR LES ESPÈCES ANIMALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

- Le projet n'a pas d'incidences directes sur les espèces animales d'intérêt communautaire car il s'inscrit dans un territoire non favorable aux espèces animales d'intérêt communautaire.
- Aucune trace de colonie d'hibernation de chiroptères n'a été trouvée à l'intérieur des bâtiments existants, STEP comprise.

INCIDENCES SUR LA FONCTION DE CORRIDOR ECOLOGIQUE :

- Trame verte et bleue : À l'échelle locale, dans la mesure où le projet est situé dans le très vaste massif forestier des Vosges, et où les bâtiments sont existants, les individus provenant des massifs forestiers environnants pourront se déplacer le long des boisements non interceptés par le projet. Il n'y aura pas d'effet de coupure
- Effet de lisière : Le déboisement n'entraînera pas d'effet de bordure dans la mesure où les coupes d'arbres et arbustes concerneront une zone déjà ouverte au droit de l'ancienne station d'épuration.

MESURES D'ÉVITEMENT ET DE REDUCTION

- Défrichement uniquement en période hivernale, hors période d'activité des chauves-souris et de nidification des oiseaux
- Coupes dans les strates arborées et arbustives avant la période de reproduction de l'avifaune afin de limiter l'installation de nids dans les emprises et réduire les impacts sur la reproduction

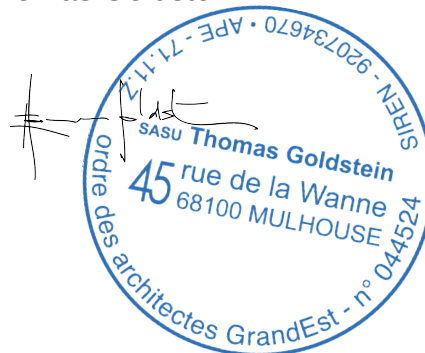
Fait à *Mulhouse* , le *10 juin 2026*

Cachet, nom et signature

Robert Egele



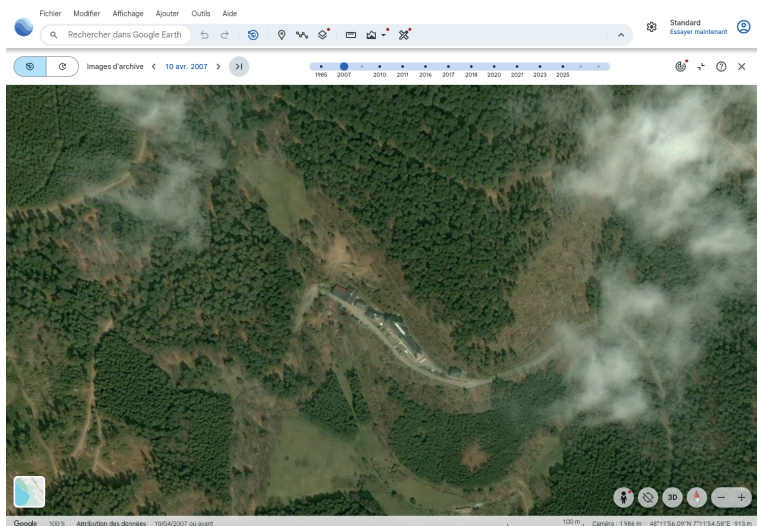
Thomas Goldstein



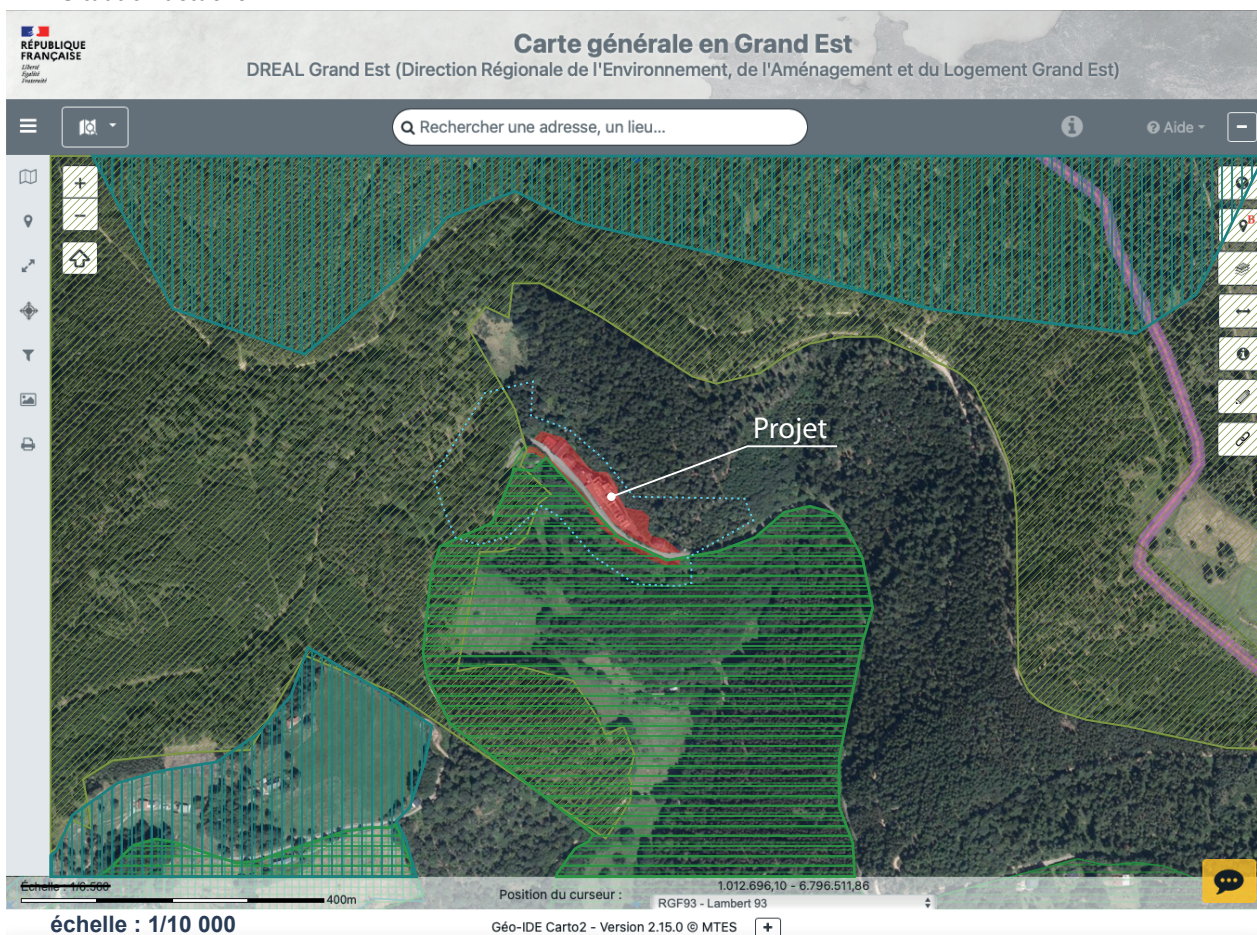
NATURA 2000 en GRAND EST

Cartes C1 et C2

Situation au 10/04/2007



Situation actuelle



ZPS Directive Oiseaux des Hautes-Vosges



ZSC Site à chauves-souris des Vosges haut-rhinoises



ZNIEFF II



OAP - UTN 1 - Salem